

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU VENDREDI 26 MARS 2010

DATE DE CONVOCATION : 22 mars 2010
DATE D’AFFICHAGE : 22 mars 2010
CONSEILLERS EN EXERCICE : 19
PRESENTS : 15
POUVOIRS : 3
VOTANTS : 18
ABSENT : 1

L’an deux mil dix, le vingt six mars, à vingt et une heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame MUNCH, Maire.

Etaient présents : Jacques DELPORTE, Robert DUVEAU, Martine FITTE-REBETÉ, Geneviève GENDRE, Jean WEYER, Maires Adjoints, Daniel CAHUZAC, Hervé DELAVEAU, Françoise CELAS, Isabelle BRUAUX, Serge GUINDOLET, Dany ROUGERIE, Raphaël MENDES, Stéphane MEUNIER, Guy CABANIÉ formant la majorité du Conseil Municipal en exercice.

Absents représentés : Pascal JACQUES représenté par Mireille MUNCH
Patricia DESCROIX représentée par Isabelle BRUAUX
Matthieu MAÏA représenté par Robert DUVEAU

Absent excusé : Michel LAKDARI

Secrétaire de séance : Guy CABANIÉ

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 27 FEVRIER 2010

Aucune autre observation n’étant formulée, le Conseil Municipal approuve à l’unanimité le procès-verbal de sa réunion du 27 février 2010.

ASSOCIATIONS : ATTRIBUTION D’UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L’U.S.D.F. – SECTION FOOTBALL

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,
Vu la demande de l’U.S.D.F – Section Football pour une aide financière relative au déplacement à CARBONNE des jeunes de Ferrières-en-Brie,

Après en avoir délibéré et à l’unanimité des membres présents,

Article 1 : DÉCIDE d’attribuer une subvention exceptionnelle de 3 000 € pour contribuer aux frais de transport des jeunes à CARBONNE du 2 au 5 avril 2010.

Article 2 : DIT que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6574 du Budget Primitif 2010 de la Commune.

**PERSONNEL : CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE SEINE ET
MARNE RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'UNE FORMATION SUR LE STATUT
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant la proposition des Conventions de prestations de services du Centre de Gestion de Seine et Marne,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

ARTICLE Unique : AUTORISE à signer la convention relative à la mise en œuvre des ateliers du statut.

**TRAVAUX : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC
POUR RESTAURATION DE LA CLOCHE CLASSEE**

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant la nécessité d'effectuer des travaux d'entretien sur la cloche de l'Eglise St Rémy, datée de 1600.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Article 1 : **ACCEPTE** le devis de la société BODET pour un montant de 13 179.00 € hors taxes, soit 15 762.08 € TTC.

Article 2 : **SOLLICITE** une subvention de la DRAC, au titre des monuments historiques.

Articles 3 : **DIT** que les crédits nécessaires au paiement des travaux sont inscrits au programme 2010 et prévus au budget primitif 2010 de la commune.

**TRAVAUX : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU, DU
CONSEIL GENERAL ET DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE POUR TRAVAUX DE
REHABILITATION DU CHATEAU D'EAU – (PHASE TRAVAUX ET DELEGATION DE
MAITRISE D'ŒUVRE)**

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant la nécessité d'effectuer des travaux de réhabilitation sur le château d'eau

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Article 1 : **VALIDE** l'estimation réalisée par la Société CONCRETE relatif aux travaux, pour un montant de 208 474,00 €hors taxe, soit 286 735,14 €TTC.

Article 2 : **ACCEPTE** le devis de la Société CONCRETE relatif à la mission de maîtrise d'œuvre, pour un montant de 19 240,00 €hors taxe, soit 23 011,04 €TTC.

Article 3 : **INSCRIT** au budget les sommes de 286 735,14 € et de 23 011,04 €TTC.

Article 4 : **SOLLICITE** une subvention auprès de :

- l'Agence de l'Eau Seine Normandie,
- du Conseil Général,
- la Réserve Parlementaire (Monsieur Michel HOUEL)

pour le financement des travaux de réhabilitation du Château d'eau (phase 2).

**MISE EN SEPARATIF DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT EU, EP, DES TRAVAUX DE
VOIRIES ET RENFORCEMENT EAU POTABLE – 2EME TRANCHE : DEMANDE DE
SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL , AGENCE DE L'EAU ET RESERVE
PARLEMENTAIRE**

Exposé de Madame Le Maire,

Madame le Maire indique que la 2ème tranche de travaux d'assainissement dans la commune de Ferrières-en-Brie est programmée en 2010, au titre de l'assainissement des communes rurales.

Sont compris dans cette tranche, les travaux d'assainissement EAUX USEES et EAUX PLUVIALES dans les voies suivantes :

- Rue Aristide Briand
- Rue de Lagny
- Avenue de Paris
- Allée du Bel Air
- Chemin de la Roseraie
- Allée des Charmilles
- Cour des Œillets
- Cour des Tulipes
- Cour des Roses
- Cour du Muguet
- Cour des Violettes

Sur l'ensemble de ces rues, cours, chemins et allées, seront réalisés les travaux de mise en séparatif ainsi que la mise en œuvre des branchements particuliers Eaux Usées et Eaux Pluviales.

Lors de ces travaux, le réseau d'eau potable sera renouvelé et les branchements en plomb remplacés.

Concernant les travaux de voirie, ils font l'objet d'une demande de financement au titre d'un contrat triennal signé avec le département.

ESTIMATION DES TRAVAUX

Le coût des travaux décrits (assainissement) est estimé à 2 560 000.00 euros HT, soit 3 061 760.00 euros TTC, décomposé de la façon suivante :

LIBELLE	MONTANT HORS TAXE
Partie 0 : Travaux Préparatoires-Totalité du chantier	19 000.00 €
Partie 1 : Assainissement Eaux Usées	478 670.00 €
Partie 2 : Assainissement Eaux Pluviales	671 330.00 €
Partie 3 : Cours Communes	71 000.00 €
Partie 4 : Eau Potable	360 000.00 €
Partie 5 : Voirie	910 000.00 €

Le coût des missions coordonnateur SPS et du maître d'œuvre ont été financés dans le précédent programme relatif aux études préalables.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier de demande de subvention élaboré par la DDE relatif à ces travaux, d'autoriser Madame Le Maire à signer le dossier de demande de subvention.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Article 1 : APPROUVE le dossier de demande de subventions élaboré par la DDE relatif aux travaux d'assainissement EAUX USEES ; EAUX PLUVIALES, EAUX POTABLES et TRAVAUX DE VOIRIE pour un montant de 2 510 000.00 €HT soit 3 061 960.00 €TTC ainsi décomposés :

Travaux Préparatoires : 19 000.00 €HT soit 22 724.00 €TTC

Eaux usées : 478 670.00 €HT soit 572 489.32 €TTC

Eaux pluviales : 671 330.00 €HT soit 802 910.68 €TTC

Cours Communes : 71 000.00 €HT soit 84 916.00 € TTC

Eau Potable : 360 000.00 € HT soit 430 560.00 € TTC

Travaux de Voirie : 910 000.00 € HT soit 1 088 360.00 € TTC

Article 2 : APPROUVE le plan de financement suivant :

TRAVAUX PREPARATOIRES

- Subvention de l'Agence de l'Eau (estimée à 35 %) soit : 6 650.00 €HT,
- Subvention du Département (estimée à 15 %) soit : 2 850.00 €HT,
- Prêt Complémentaire de l'Agence de l'Eau (15 %) soit : 2 850.00 €HT,
- Autofinancement complémentaire : 6 650.00 €HT,
Dont 3 724.00 €de TVA

EAUX USEES

- Subvention de l'Agence de l'Eau (estimé à 35 %) soit : 167 534.50 €HT,
- Subvention du Département (estimé à 15 %) soit : 71 800.50 €HT,
- Prêt complémentaire de l'Agence de l'Eau (15 %) soit : 71 800.50 €HT,
- Autofinancement complémentaire : 167 534.50 €HT.
Dont 93 819.32 €de TVA

EAUX PLUVIALES

- Subvention du Département (estimé à 15 %) soit : 100 699.50 €HT,
- Autofinancement complémentaire : 570 630.50 €HT
Dont 131 580.68 €de TVA

COURS COMMUNES

- Subvention de l'Agence de l'Eau (estimé à 35 %) soit : 24 850.00 €HT,
- Subvention du Département (estimé à 15 %) soit : 10 650.00 €HT,
- Prêt complémentaire de l'Agence de l'Eau (15 %) soit : 10 650.00 €HT,
- Autofinancement complémentaire : 24 850.00 €HT.
Dont 13 916.00 €de TVA

EAUX POTABLE

- Autofinancement : 360 000.00 €HT
Dont 70 560.00 €de TVA

TRAVAUX DE VOIRIE

- Subvention du Département (estimé à 30 %) soit : 273 000.00 €HT,
- Autofinancement complémentaire : 637 000.00 €HT
Dont 178 360.00 €de TVA

Selon tableau annexé.

Article 3 : SOLLICITE les subventions de l'Agence de l'Eau, du Département et de la Réserve Parlementaire - Mr Le Sénateur Jean Jacques HYEST - ainsi que le prêt complémentaire à taux zéro de l'Agence de l'Eau.

Article 4 : AUTORISE Madame le Maire à procéder à la réalisation des emprunts nécessaires au financement des investissements de l'opération,

Article 5 : S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant l'obtention des subventions sollicitées.

<p style="text-align: center;">MISE EN SEPARATIF DES BRANCHEMENTS D'ASSAINISSEMENT EN DOMAINE PRIVE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU</p>
--

Exposé de Madame Le Maire,

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Ferrières, dans le cadre de son programme 2005-2006, 2ème tranche de travaux de renforcement en eau potable, de mise en séparatif des réseaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales, de voirie, et avec le concours de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, a décidé de réaliser les travaux de mise en séparatif de l'assainissement dans les secteurs suivants :

- Avenue de Paris (8 habitations)
- Rue de la Rucherie (1 habitation)
- Rue de Lagny (5 habitations)
- Rue Carnot (6 habitations dont 1 habitation qui n'a pas pu être visitée)
- Rue Aristide Briand (29 habitations dont 1 habitation qui n'a pas pu être visitée)
- Rue Paul Doumer (1 habitation)
- Rue de l'Orangerie (1 habitation)
- Allée du Bel Air (6 habitations)
- Chemin de la Roseraie (2 habitations)
- Allée des Charmilles (2 habitations)
- Cour des Œillets (10 habitations)
- Cour des Tulipes (5 habitations)
- Cour des Roses (8 habitations)
- Cour du Muguet (4 habitations)
- Cour des Violettes (3 habitations)

Dans le cadre de ce programme de travaux, la commune de Ferrières-en-Brie a lancé une consultation pour les études préalables aux travaux de mise en conformité des raccordements EU et EP en domaine privé.

Cette étude Confiée à Test Ingénierie, permet donc :

- de connaître la nature des travaux à réaliser en domaine privé afin de collecter séparément les eaux usées et les eaux pluviales, de permettre leur raccordement aux futurs réseaux de collecte ;
- de déterminer le nombre de boîtes de branchement EU et EP nécessaires, leur position et leur profondeur ;
- de chiffrer de manière estimative les travaux de raccordement en domaine privé, selon le tableau de financement ci-après :

	MONTANT TOTAL € TTC (TVA à 5.5 %)	SUBVENTION AESN Prix de référence 2009 = 2 409 € ht	RESTE A FINANCER PAR L'ENSEMBLE DES PROPRIETAIRES APRES DEDUCTION DE LA SUBVENTION DE L' AESN
Travaux < (prix de référence) estimatifs	68 017.96 € Pour 57 HABITATIONS	40 % 27 207.18 € TTC	60 % 40 810.78 € TTC
Travaux > (prix de référence) estimatifs	129 185.28 € Pour 32 HABITATIONS	40 % du prix de référence : 2 409.00€ Soit 32 531.14 € TTC	74.8 % 96 654.14 € TTC
TOTAL	197 203.24 €TTC Pour 89 HABITATIONS	59 738.32 € TTC	137 464.92 € TTC

Les travaux en domaine privé chiffrés de manière estimative par Test Ingénierie lors des enquêtes domiciliaires, font l'objet du dossier de demande de subvention et concernent **89 habitations**.

Le coût estimatif moyen des travaux de raccordement pour ces 89 habitations s'élève à **2 100.25 €** hors taxes, par habitation, pour un coût global de **186 922.50 €** hors taxes, soit **197 203.24 €** TTC.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le dossier de demande de subvention élaboré par Test Ingénierie relatif à ces travaux, d'autoriser Madame Le Maire à signer le dossier de demande de subvention.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Article 1 : APPROUVE le dossier de demande de subvention élaboré par Test Ingénierie relatif aux travaux de mise en séparatif des branchements d'assainissement en domaine privé, pour un montant de 186 922.50 € Hors Taxes, soit 197 203.24 € TTC

Article 2 : SOLLICITE les subventions de l'Agence de l'Eau.

Article 3 : AUTORISE Madame le Maire à procéder à la réalisation des emprunts nécessaires au financement des investissements de l'opération,

Article 4 : S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant l'obtention des subventions sollicitées.

TARIFS : FIXATION DES TARIFS SEJOUR «ETE » 2010

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Article 1: DÉCIDE de fixer les tarifs pour les séjours été 2010 selon la grille tarifaire suivante :

Tarifs séjours été 2010			
Revenus fiscal de référence du ménage*	1 enfant à charge	2 enfants à charge	3 enfants à charge et +
Inférieurs à 12999 €	334 €	300 €	283 €
De 13000 € à 19999 €	345 €	311 €	293 €
De 20000 € à 27999 €	403 €	362 €	342 €
De 28000 € à 36999 €	460 €	414 €	391 €
De 37000 € à 53999 €	575 €	518 €	489 €
de 54000 € à 71 999 €	748 €	673 €	635 €
Supérieur à 72000 €	920 €	828 €	782 €

* Revenus Fiscal de référence annuel ménage apparaissant sur le dernier avis d'imposition .

Article 2: DÉCIDE de demander aux familles de joindre, avec les pièces obligatoires spécifiées dans le dossier, au moins 50 % du montant du séjour afin de valider l'inscription

SEJOURS : DEMANDE DE REMBOURSEMENT

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant la nécessité de rembourser l'acompte versé par cette famille lors de l'inscription au séjour ski à St François de Longchamp en Savoie, du 27 février au 7 mars 2010.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

ARTICLE UNIQUE : DECIDE de rembourser 254 € à la famille AREZKI, correspondant à l'acompte versé par cette famille pour le séjour ski à St François de Longchamp.

**PROJET DE CESSION A L'AGENCE DES ESPACES VERTS DE TERRAINS
APPARTENANT A L'ETAT : AVIS DE COMMUNE**

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant le projet de cession par l'Etat à l'Agence des Espaces Verts d'un ensemble de parcelles en nature agricoles et boisées,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

ARTICLE Unique : DONNE un avis favorable sur le projet de cession par l'ETAT (MEEDDM) à l'Agence des Espaces Verts (AEV), d'un ensemble de parcelles en nature agricoles et boisées représentant une superficie totale de 42ha 43a 74ca. Ces terrains se situent en zone naturelle Na (non urbanisable) du PLU de Ferrières-en-Brie et sont compris dans le périmètre du PRIF de Ferrières.

**RÉGIES : MODIFICATION DU MONTANT D'ENCAISSEMENT DES REGIES
COMMUNALES**

Exposé de Madame Le Maire,

Dans le cadre d'une réactualisation des arrêtés d'encaissement des diverses régies communales de recettes et d'avances, il y a lieu de modifier le montant de l'encaissement des régies suivantes étant donné que ces régies sont anciennes, à savoir :

- Régie recettes, pour les droits de place et recettes diverses, le montant maximum mensuel sera de **1 220,00 €**
- Régie d'avance, pour les dépenses diverses, le montant maximum mensuel sera de **1 220,00 €**
- Régie recettes, pour le service de l'Eau et de l'Assainissement, le montant maximum mensuel sera de **38 000,00 €**

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver les régies de recettes et d'avance ci-dessus nommées à compter de la date de ce conseil municipal.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

ARTICLE Unique : APPROUVE la modification du montant d'encaissement des régies de recettes et d'avance ci-dessus nommées à compter de la date de ce conseil municipal.

LOCAUX COMMUNAUX 15, RUE ARISTIDE BRIAND : TRANSFERT DE BAIL

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande effectuée par la Société AMBRA pour louer les locaux situés au 15, rue Aristide Briand à Ferrières-en-Brie,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

ARTICLE 1 : DONNE bail à loyer à la Société AMBRA, des locaux situés au 15, rue Aristide Briand, à compter du 1^{er} avril 2010.

ARTICLE 2 : AUTORISE Madame le Maire à signer le bail avec la Société AMBRA.

SERVICE JEUNESSE : TARIFS STAGE DE FOOT

DELIBERATION

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant le stage de football du 19 au 24 avril 2010 en partenariat avec l'espace «jeunes» de Pontcarré et la Communauté de Communes de la Brie Boisée,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

ARTICLE UNIQUE : **FIXE** le tarif de ce stage à :

- 30 € pour le stage complet avec le match de ligue 1 inclus,
- 10 € pour les jeunes participants uniquement au stage sans le match de ligue 1,
- 25 € pour les jeunes assistant uniquement à la rencontre de ligue 1 sans le stage.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire donne lecture du planning des manifestations à venir.

Plus aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, Madame le Maire lève la séance du Conseil Municipal à 23h00.



Le Maire,

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'Mireille Munch', written in a cursive style.

Mireille MUNCH